



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Le Président du Conseil d'Etat
Der Präsident des Staatsrats

Ruelle de Notre-Dame 2, 1700 Fribourg

T +41 26 305 22 05
www.fr.ch/ce

—

Seules les paroles prononcées font foi !

Conférence de presse/ Pressekonferenz

Plan d'action : adaptation des forêts fribourgeoises au changement climatique/

Aktionsplan : Anpassung der Freiburger Wälder an den Klimawandel

Jeudi 15 juin 2023, Bois de Ponthaux

Allocution de M. Didier Castella, Président du Conseil d'Etat

Mesdames, Messieurs,

Chères et chers représentants de la presse,

Je vous remercie de votre présence pour un sujet déjà abordé à plusieurs reprises cette année : le changement climatique, mais à chaque fois avec un angle différent.

Il faut reconnaître que le service des forêts et de la nature est aux premières loges et constate au quotidien l'impact du réchauffement des températures sur les écosystèmes forestiers et la biodiversité de manière générale.

Il y a encore dix ans, nous pensions que la forêt, qui est un écosystème résilient, avait de bonnes chances de supporter et de s'adapter au changement climatique, sans trop souffrir.

La rapidité du changement est telle que les signes de dépérissement non seulement sur des arbres isolés mais également sur des peuplements entiers sont maintenant une réalité.

Les épisodes prolongés de sécheresse, les chutes de grêle intenses ou les épisodes de vents violents se répètent et impactent fortement nos forêts.

Si l'on ajoute à cela les maladies comme la chararose qui déciment les peuplements de frênes, il y a de quoi porter un regard quelque peu inquiet sur l'état de nos forêts dans un proche avenir.

Les signes du changement sont visibles et préoccupants : il vous suffit d'observer aujourd'hui, vous verrez dans nos forêts des groupes d'arbres, voire des peuplements entiers en dépérissement là où l'habitude était de voir des peuplements sains, bien verts.

Les équipes du SFN doivent être toujours plus attentives aux arbres dépérissant, à leurs branches sèches et cassantes, aux arbres morts.

Si cela apporte aussi un plus pour la biodiversité, le changement est tel qu'il apporte avec lui d'autres problèmes, notamment de sécurités pour les promeneurs et usagers de la forêt.

Face à ces défis liés au changement climatique et afin de garantir les prestations multifonctionnelles de la forêt fribourgeoise, le Conseil d'Etat a adopté en avril 2023 le Plan d'action pour l'adaptation des forêts au changement climatique.

Ces fonctions sont essentielles pour conserver un écosystème pour notre faune et notre flore, mais aussi pour garantir à la population fribourgeoise une forêt protectrice là où c'est nécessaire et une forêt accueillante lorsque cela est souhaité.

Le Plan d'action et les mesures de gestion adaptative qui en découlent et qui vous seront présentées tout à l'heure n'empêcheront pas la forêt fribourgeoise de connaître une profonde mutation, qui a déjà débuté, mais elles permettront à celle-ci de continuer à assurer ses fonctions essentielles en l'accompagnant dans son adaptation.

Il ne s'agira donc en aucun cas de « courir » après chaque arbre mort ni de lancer des campagnes de plantations sur des milliers d'hectares, mais bien d'« accompagner le changement », qui est le maître-mot de la stratégie cantonale.

Il n'y aura donc pas de « laisser-faire » ni d'« interventionnisme massif », mais bien une « gestion adaptative douce », qui est la voie médiane, alliant souplesse et pragmatisme.

C'est cette solution que le canton de Fribourg suivra, rejoignant ainsi l'avis des experts nationaux qui mettent en garde contre les conséquences économiques et environnementales néfastes des stratégies aussi bien passives que trop interventionnistes.

Le canton a prévu des moyens financiers supplémentaires pour la mise en œuvre de son plan d'action, avec des moyens additionnels aux conventions-programme et qui ont été portés au budget 2023 et prévus au budget 2024 du SFN dans le cadre de la motion fédérale Fässler, (env. 700 000 francs de plus, mesures pour les dégâts aux forêts et les coupes de sécurité).

Le Plan Climat cantonal 2021-2026 prévoit également 650 000 francs au total pour la gestion forestière. Le soutien de la Confédération est primordial.

Dès 2025 et pour les années suivantes, une nouvelle convention-programme entre cantons et Confédération entrera en vigueur et devra tenir compte de la motion Hêche (19.4177), adoptée par le Parlement, et qui demande à la Confédération l'élaboration d'une « Stratégie globale pour l'adaptation de la forêt face aux changements climatiques ».

Les mesures et les montants exacts seront négociés dans le cadre de la nouvelle convention-programme 2025-2028.

Je termine par remercier tous les collaborateurs du SFN qui sont impliqués dans la réalisation de ce plan, qui ont réalisé le travail de planification et de formation.

Je salue l'entier du personnel forestier qui est au cœur de la forêt toute l'année et donc s'expose à des conditions devenues encore plus dangereuses parfois.

Pour l'illustrer, sachez que les dangers d'abattage sont accrus dans un peuplement d'arbres secs en raison du risque plus élevé de cassure de branches ou de cimes durant l'abattage.

Des formations comme aujourd'hui permettent de leur donner un peu plus de clés pour faire face à tous les défis qu'ils doivent relever.

Je vous remercie de votre attention et passe la parole à Monsieur Philippe Wohlhauser, chef de la section forêt et dangers naturels.